

Bon No: 003306859	1ere Gachée: 06:06 (1) Quantité: 5.00 m3	Date: 18/06/2026 référence commande(2): 03 29 87 60 70	reap100626081604	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410226 chantier: 022615	BERTHOLD S.A. B0057149-Romagne		114 RUE DU RATTENTOUT CS 50026 55320 Dieue-sur-Meuse 06.13.54.37.92 55110 Romagne-sous-Montfaucon	Véhicule: M10 LECOQ LECOQ LECOQ
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
07:00		température: vitesse du vent: validité:		
code Béton RJB353B385	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF4	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) S3		Dmax 20		
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C35/45
appellation commerciale C35/45 XF4 S3 Dm16 CEM2 385				
Propriétés particulières spécifiées				
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
LOCATION TAPIS AU TOUR RETARDATEUR CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION		PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140 RP ISORETARD 200		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1